



Le 22 novembre 2017

COMMUNIQUÉ AUX AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle des membres de LANEQ a eu lieu le 21 novembre 2017, simultanément à Montréal et à Québec par voie de visioconférence.

Au cours de cette assemblée, il a été question de l'élection par acclamation de nos président, vice-président et secrétaire.

Ainsi, M^e Marc Dion est élu président pour un mandat d'un an ; M^e André Gauvin est élu vice-président pour un mandat de deux ans et M^e Ève Ringuette a vu son mandat de secrétaire renouvelé pour une période de deux ans.

Les procès-verbaux des assemblées tenues au cours de l'année ont été adoptés sous réserve de quelques corrections proposées. Les procès-verbaux adoptés seront publiés sur le site Web de LANEQ, dans la zone réservée aux membres.

Les membres ont également été appelés à voter sur des modifications aux Règlements généraux. Un débat a eu lieu à ce sujet. Les modifications proposées à l'article 95 ont été reportées à une prochaine assemblée. À la suite de cet amendement à la proposition initiale, les Règlements généraux ont été adoptés (document joint).

L'assemblée a également approuvé les états financiers 2016-2017 et procédé à la nomination d'un auditeur indépendant. À cet égard, le mandat de monsieur Bernard Duval de la firme comptable, Jalbert, Luneau, Mathieu, Duval, a été reconduit.

Nous remercions tous ceux et celles qui se sont déplacés pour assister à cette assemblée générale annuelle. Vous contribuez, par votre participation, à rendre la vie associative vivante et démocratique.